



Les biostimulants appellent à connaître précisément les besoins du sol et de la culture.

LE MARCHÉ doit encore faire ses preuves

À un an de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation encadrant les biostimulants, le dynamisme du marché ne faiblit pas. Les acteurs entament même une structuration : rapprochements, acquisitions, partenariats et investissements. Pour autant, les attentes de la distribution ne semblent pas tout à fait satisfaites.

Par Elena Blum

L'agriculture est de plus en plus soumise aux attentes sociétales, qui réclament une réduction des intrants et une adaptation des pratiques, pour une efficacité similaire, voire supérieure. Loin de n'être que l'apanage d'une partie des consommateurs, ces exigences se retrouvent dans la réglementation :

Green deal, loi Climat et résilience, plan Écophyto II+...

UNE OFFRE PLÉTHORIQUE

Les biostimulants apparaissent dès lors comme une solution permettant à la plante de déployer tout son potentiel et de s'adapter aux différents stress, tout en réduisant

les apports d'intrants chimiques. « Mais il faut une prise en compte réfléchie des biostimulants dans les itinéraires culturaux, indique Laurent Largent, directeur d'Afaia, le syndicat professionnel des fournisseurs d'amendements et engrais organiques et de biostimulants. *Le produit magique qui apporte un plus, sans rien changer* ... »

Alice Toderi,
directrice
marketing
Hello Nature.



« En arboriculture, les arbres traités avec un biostimulant avant l'épisode de gel du début avril ont pu redémarrer rapidement et garder une partie du rendement, alors que les arbres non traités ont perdu leurs fruits. Ces épisodes, causés principalement par le changement climatique, seront de plus en plus fréquents donc l'utilisation des biostimulants est essentielle pour garantir un niveau de rendement stable et faire face aux défis climatiques. »

aux pratiques, cela n'existe pas. » D'autant qu'à ce jour, une offre pléthorique de produits de tous types et de toutes efficacités peut induire en erreur l'agriculteur ou le conseiller technique. « La profession a créé une confusion dans la définition des biostimulants, regrette Bachar Blal, DG d'AlgaEnergy France, qui vient d'obtenir deux AMM. Une partie est constituée de produits de nutrition qu'il ne faudrait pas inclure dans les biostimulants. Ceci donne l'impression que le marché est saturé et ne permet

Nicolas Body,
responsable
technique
Alltech.



« Le rajeunissement des chefs d'exploitation et l'arrivée d'une génération ouverte aux innovations est un levier de déploiement des biostimulants. »

« POURQUOI NE PAS IMAGINER UNE STRATÉGIE NATIONALE DE DÉPLOIEMENT DES BIOSTIMULANTS ? »

Muriel Maes, responsable des biosolutions chez Syngenta

« Syngenta a une stratégie de biosolutions qui s'appuie à la fois sur les biostimulants et le biocontrôle. Nous sommes déjà très impliqués dans ce domaine : nous faisons entre autres partie du consortium biocontrôle et d'IBMA. Pour les biostimulants, l'acquisition de Valagro en fin d'année a accéléré notre entrée dans ce marché. Notre stratégie s'appuie sur deux axes : une partie R&D en interne et une partie de recherche de partenariats, en association avec des entreprises expertes en recherche technologique, et auxquelles nous apportons notre expertise de mise en marché. Nous sommes en train de signer des partenariats avec des start-up françaises. En parallèle, nous nous servons de notre expertise dans l'analyse de données phytosanitaires pour développer des outils d'analyse du marché des biostimulants, et nous discutons avec la distribution pour la commercialisation de nos futurs produits. Nous allons lancer trois biostimulants pour la campagne 2023, pour lesquels nous aurons les AMM en fin d'année. Ces solutions, dédiées au maïs, aux céréales et à l'arboriculture, seront en application foliaire, pour la gestion, entre autres des stress abiotiques. Aujourd'hui, les firmes et la distribution sont prêtes, mais nous avons besoin d'une impulsion de la part des politiques. Pourquoi ne pas imaginer une stratégie nationale de déploiement des biostimulants, à l'image de celle sur le biocontrôle ? »

pas de valoriser l'innovation, qui doit bénéficier d'abord aux producteurs. »

UNE STRUCTURATION DES ACTEURS

La nouvelle réglementation européenne, qui entrera en vigueur en juillet 2022 et permettra aux firmes d'obtenir une homologation pour les 27 États membres, devrait permettre d'encadrer de façon plus stricte l'appellation « biostimulants ».

« Les entreprises qui produisent des biostimulants sont d'origine très diverses, il peut s'agir de fabricants d'engrais, mais aussi de petites entreprises voire de start-up, qui viennent du secteur alimentaire, de l'industrie pharmaceutique ou phytosanitaire... liste Florence Catrycke, directrice réglementation, spécialisée dans les biostimulants à l'Unifa, le syndicat de l'industrie de la fertilisation. Après une explosion des acteurs il y a quelques années, nous observons aujourd'hui un grossissement de

Remi Lacaille,
DG Tradecorp
France.



« Le dérèglement climatique est une réalité, les stress abiotiques s'accroissent sur toutes les cultures et bien gérer ces stress devient une stratégie en soi. La façon dont les agriculteurs et les distributeurs s'approprient l'utilisation des engrais foliaires et les biostimulants sera un aspect clé. »

ces entreprises, avec des rachats et des fusions. » Acquisition de Valagro par Syngenta et de Fertiplus par De Sangosse, partenariats entre Amatis et Olmix, ou Angibaud et Agrimer, renforcement des équipes au sein de plusieurs firmes, mais aussi émergence de partenariats publics-privés, à l'image de la chaire « Biomechanisms for soil life and plant nutriprotection » créée par UniLaSalle et Galago... l'écosystème des biostimulants. ***

Franck Colas,
directeur
commercial
& marketing
chez Vertal.



« La mutation est effective, l'ensemble des acteurs du marché est d'accord pour dire qu'on ne pourra plus faire comme avant, l'époque des phytosanitaires est révolue. La vision de l'agriculture évolue fortement et rapidement, et la performance économique des exploitations est recherchée par des méthodes et des traitements plus en phase avec les grands défis sociétaux et environnementaux. »

Quentin Protzenko,
responsable
réglementation
et normes chez
Frayssinet.



« Certains produits « engrais », normés ou avec AMM, ont des allégations illicites de biostimulation. La mise en application du nouveau règlement européen apportera un cadre plus clair. La crédibilité scientifique est la clé. »

est en effet en pleine structuration. « On a passé le cap des marchés opportunistes avec des avant-après sans explication et un produit miracle vendu au porte à porte, indiquait Anthony Bugeat, CEO d'Axioma, dans une conférence de La ferme digitale, le 8 avril 2021. Le marché est vraiment en train de se professionnaliser et c'est tant mieux. »

UN NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE D'ICI UN AN

Plus qu'un an avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation européenne sur les matières fertilisantes et supports de culture (MFSC), prévue le 22 juillet 2022. Cette dernière permet, pour la première fois, de donner une définition européenne de ce qu'est un biostimulant, c'est-à-dire « un produit qui stimule les processus de nutrition des végétaux indépendamment des éléments nutritifs qu'il contient, dans le seul but d'améliorer une ou plusieurs des caractéristiques suivantes des végétaux ou de leur rhizosphère :

- a) l'efficacité d'utilisation des éléments nutritifs ;
- b) la tolérance au stress abiotique ;
- c) les caractéristiques qualitatives ;
- d) la disponibilité des éléments nutritifs confinés dans le sol et la rhizosphère. »

Une réglementation européenne et française juxtaposées

Dans les faits, ce règlement va surtout permettre aux fabricants de biostimulants de faire homologuer leurs produits en une seule fois pour tout le marché européen, via un dépôt de dossier plus simple que pour les AMM. « Pour autant, les réglementations nationales ne sont pas abrogées, indique Laurent Largent, directeur d'Alfa. Une société qui commercialise un produit conforme aux normes françaises ou disposant d'une AMM pourra continuer à le vendre et n'aura pas à refaire de dossier. » D'autant que le nouveau règlement MFSC encadre une partie seulement des biostimulants. S'il demeure relativement flou et ouvert sur les biostimulants non microbiens (les algues, hydrolysats protéiques, les substances humiques, etc.), il ne reconnaît que quatre types de biostimulants microbiens : champignons mycorhiziens, les espèces de *Rhizobium*, *Azospirillum* et *Azobacter*. Ainsi, les biostimulants bactériens, existants et futurs, ne rentrant pas dans ces catégories devront continuer de demander une AMM dans chaque État membre.

DES BLOCAGES POUR LA DISTRIBUTION

Mais pour permettre à ce marché d'atteindre la maturité et de bénéficier d'un déploiement optimal, il convient désormais d'entraîner la distribution. Et si coopératives et négoce s'intéressent à ces solutions, et mènent depuis des années des expérimentations, des blocages persistent. « Le rôle de la coopérative est d'assurer aux adhérents un gain économique, indique Gautier Lerond, directeur du pôle agriculture chez Lorea. Or les biostimulants, que nous testons depuis une dizaine d'années, révèlent encore des résultats trop aléatoires d'une campagne à l'autre. » (voir les témoignages p.8).

Un enjeu bien compris par les fabricants, qui sont nombreux à préconiser un accompagnement

Christelle Caumont,
responsable
projet
biostimulant
Nufarm.

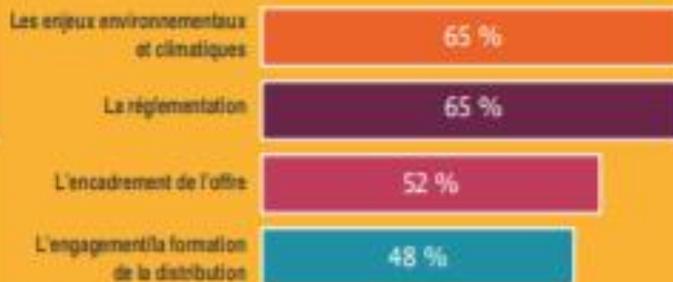


« Les agriculteurs ont besoin de données techniques et de références afin de mieux appréhender ces produits dont l'utilisation diffère de celle des produits conventionnels. »

plus poussé, avec notamment des protocoles d'évaluation plus clairs, mais aussi une nécessaire spécialisation des techniciens de la distribution. « Il y a un travail de formation et d'information qui est nécessaire, confie Laurent Largent. C'est quelque chose que nous ... »

LES FACTEURS DE DÉPLOIEMENT DES BIOSTIMULANTS, SELON LES FIRMES

Pour les firmes, quatre facteurs influenceront le déploiement des biostimulants dans les prochaines campagnes.



Source : 38 sociétés ayant répondu au questionnaire de Référence agro

faisons déjà de façon collective, avec par exemple l'Académie des Biostimulants, la newsletter, des formations existantes, et d'autres que l'on est en train de développer. Mais nous avons un devoir de formation auprès de la prescription

et de la distribution agricole pour mieux utiliser les biostimulants. Car s'ils ne sont vus que comme un intrant supplémentaire, cela n'aura pas d'impact. » ☺

↳ <http://www.biostimulants.fr/>

CEPP : LE NOMBRE DE RÉFÉRENCES EN BIOSTIMULANTS DEVRAIT CROÎTRE

Le dispositif des Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) comprend actuellement une fiche-action dédiée aux biostimulants, avec une spécialité de Green-cell (ex-Biovitis) et ses trois seconds noms, soit quatre références commerciales : l'action n°2020-073, « Utiliser un produit de biostimulation pour réduire la pression des bioagresseurs ». D'autres références devraient venir s'ajouter et bénéficier de CEPP. Afin d'aider les fournisseurs à proposer leurs spécialités, la Commission d'évaluation des actions CEPP va prochainement publier une note méthodologique dédiée aux biostimulants. Car l'exercice n'est pas aisé, il faut prouver que le biostimulant permet de réduire le besoin d'une protection phytosanitaire.